

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Vu la délibération CFVU n°2019-07 relative à la composition et au fonctionnement de la commission vie étudiante et de campus ;

Vu l'appel à candidatures du 2 février 2022 ;

Considérant que l'article 2 de la délibération de la CFVU 2019-07 prévoit que la commission CVEC est composée de seize représentants des élus étudiants des conseils centraux de l'université dont quatre élus à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Sont désignés, parmi les représentants des usagers au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour siéger à la **commission CVEC** :

Titulaire	Suppléant
Louis Amand Davaine	Elorri Ozaki
Lisa Gazziero	Pierre Segui
Chaneze Jaouen	Kenza Embarek
Logan Barre	Anais Dufau

Les représentants siègent au sein des commissions CVEC jusqu'à échéance de leur mandat au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université de Bordeaux.

Article 2.

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'Université de Bordeaux.

Adopté à la majorité des votes exprimés :
34 votes favorables
0 opposition
3 abstentions



Le président du Conseil Académique,

Dean LEWIS